

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du lundi 13 mars 2017**

Le treize mars deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Sylvie DOUCET, Julie LECOMTE, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Pierre COUTURIER, Myriam ROUILLARD, Eric TABARINO, Henri FERRO, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Axel TROTIGNON, Alexandre DAVAL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Yves MARIE
Antony DOUEZY donne pouvoir à Sylvie DOUCET
Lionel GUYOMARD donne pouvoir à Henri FERRO

Absents excusés :

Adrienne PETIT, Christian LAPEYRE, Murielle LAVIGNE-MARINELLI et Nathalie BIETRY

Absents :

Peggy GUILLER, David BOURGEOIS, Romain GRUGIER et Elodie GRYGULA

Le Maire nomme Myriam ROUILLARD secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2017

Remarque d'Eric TABARINO :

« Concernant mon intervention sur la cc, je ne vise pas le maire en particulier. Je l'interpelle comme les autres conseillers communautaires de Gallardon sur le fait qu'ils auraient pu faire en sorte que ces indemnités soient plus faibles en cette période où les communes voient leurs ressources baisser fortement. Le texte laisse à penser que c'est une attaque personnelle, non ma remarque s'adresse aux élus de la cc, Présidente et Vice-présidents inclus qui se sont votés ces indemnités. Merci de bien vouloir rectifier dans ce sens. »

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents en tenant compte de la remarque.

I / INFORMATIONS

Comptes rendus, rapports et courriers divers

Commissions municipales :

- Compte rendu et annexes de la Commission des Finances du 1^{er} mars.

Divers :

- Comptes rendus des réunions des 14 et 28 février du cabinet Verdi relatifs aux travaux d'extension du réseau d'assainissement ;
- Procès-verbal sommaire de la séance du Conseil d'administration du CCAS du 24 février ;
- Compte rendu de la séance du 16 février du Conseil Communautaire des Portes Euréliennes d'Ile de France ;
- Compte rendu de la réunion du 7 mars du syndicat Territoires d'Energie Eure-et-Loir (ex SDE) concernant l'enfouissement des réseaux à Baglainval.

Le Maire fait lecture des documents transmis.

Aucune observation n'est formulée.

II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom	terrain	Cadastre	Superficie	
21/02/2017	MAITRE CAUSSE	CTS VIDELA JORQUERA	AVENUE DE LA GARE	AD 480	282 m ²	NON EXERCE LE 23/02/2017
21/02/2017	MAITRE LABBE	RAIMBERT	CHEMIN DE LA CAVEE	AI290/293/233/235 /294/286/289 ZB 356	1484 m ²	NON EXERCE LE 23/02/2017
27/02/2017	PB ASSOCIES NOTAIRES	DAUTRICHE	RUE DU PONT COLLIN	AC 505	421 m ²	NON EXERCE LE 27/02/2017
03/03/2017	MAITRE VIVIEN LASERON	FOURMAS	RUE DE LA PORTE DE CHARTRES	AC 351	58 m ²	NON EXERCE LE 03/03/2017

2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 25 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
APS	Bornes radio	Ecole + Eglise	2 825.00	3 390.00	INV
EIFFAGE ENERGIE	Tvx Chauffage	Gymnase	4 223.60	5 068.32	INV
ETH	Tvx chéneaux plomb et anglais	Eglise	8 982.00	10 778.40	INV
GARDEN EQUIPEMENT	Tracteur tondeuse	Espaces verts	10 725.08	12 870.10	INV
GESCIME	Informatisation	Cimetières	6 673.03	8 007.64	INV
PROMOSOFT	2ème Poste informatique	Comptabilité	1 322.00	1 586.40	INV
PUBLIMARK	Signalétique	Mairie + complexe sportif	1 870.00	2 244.00	INV
SEGILOG	Droit de cession logiciel	Divers services	4 986.00	5 983.20	INV
SCP MUNOZ	Frais achat garage LABBE	Rue Guy Pouillé	2 065.95	2 445.14	INV
SCP MERCIER	Frais d'avocat	ZK 157	1 500.00	1 800.00	INV
CDC	Solde indemnité commissaire enquêteur	PLU / Alignements		1 740.55	INV
MIL REMORQUE	Plateau remorque	Sces Techniques	1 535.29	1 828.20	INV
CHAUVET	Entretien matériel	BC annuel – Espaces verts	3 333.33	4 000.00	FCT
CL&2D	Achat livres	Bibliothèque	758.30	800.00	FCT
COBALYS	Terreau + paillis	Espaces verts	1 491.38	1 662.44	FCT
DIFACHIMIE	Produits de traitement	Voirie	553.44	664.13	FCT
FICHOT	Produits d'entretien	Divers sites	3 343.00	4 011.60	FCT
GARDEN EQUIPEMENT	Réparation autoportée Kubota	Espaces verts	2 413.03	2 895.64	FCT
GSI	Remplacement Kit Velux	Salle polyvalente	806.80	968.16	FCT
IDLOC	Location broyeur	Espaces verts	525.00	630.00	FCT
JARDIN DE VIE	Pensées	Fleurissement	666.67	800.00	FCT
MECANIQUE A DOMICILE	Réparation Mazda suite CT	Sces Techniques	658.75	790.50	FCT
NILFISK	Réparation auto laveuse	Salle polyvalente	634.20	761.04	FCT
POINT P	Matériaux clôture	Pavillon & CTM	1 507.81	1 809.37	FCT

FRANCE ELEVATEUR	Réparation camion nacelle	Sces Techniques	2 135.05	2 562.06	FCT
CALDEO	2 000 litres - Fioul	Logement + La Poste	1 250.00	1 500.00	FCT
SIDER	Matériaux isolation chauffage	CTM	647.12	776.54	FCT
PIGEON GRANULAT	Gravillon	Cimetières	748.45	898.13	FCT
TIXO	Produits nettoyants	Sces Techniques	598.00	717.60	FCT
MR BRICOLAGE	Matériaux divers	Divers sites	561.63	673.96	FCT
FRANCO BELGE	Matériaux électriques	Ecole Primaire + Sces Techniques	1 796.69	2 156.03	FCT
REXEL	Matériaux électriques	Sces Techniques	555.00	666.00	FCT
GEDIMAT	Vêtements professionnels	Sces Techniques	2 610.60	3 132.72	FCT
TOPP	Brochures lettre infos	Information administrés	676.00	811.20	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats.

Poste informatique : Le service comptabilité dispose d'un agent en soutien ponctuel sur les paies mais également, à terme, sur la comptabilité. Il s'agit donc de l'acquisition d'un 2^{ème} poste pour le deuxième agent.

Signalétique : Suite à l'inauguration du complexe sportif Guy Beauvils, plusieurs administrés ont fait une remarque sur la qualité de la plaque. Une nouvelle plaque de meilleure facture sera donc posée. Par ailleurs, faisant suite à la visite d'élèves de l'école en Mairie notamment pour venir découvrir les symboles de la République, il s'avère que la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » est manquante. Elle sera ajoutée sur le fronton de la Mairie.

ZK 157 : l'arrêté de cessibilité a été obtenu.

Remorque : Elle permettra de transporter les tondeuses autoportées sur la voirie.

Eric TABARINO se questionne sur la nécessité d'isoler le CTM alors que les travaux de réhabilitation viennent de se terminer. Jack PROUTHEAU précise qu'il s'agit d'isoler les tuyaux de chauffage dans les couloirs qui ne sont pas chauffés.

III / DECISIONS – DELIBERATIONS

1. Comptes administratifs 2016

Les Comptes Administratifs ont fait l'objet d'une étude en Commission des Finances du 1^{er} mars.

Les Comptes Administratifs sont conformes aux Comptes de Gestion (TP).

COMPTE ADMINISTRATIF – EAU POTABLE

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
				DEFICIT	EXCEDENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats + titres)	Section de fonctionnement	47 373,11	102 569,99		55 196,88
	Section d'investissement	32 040,52	88 593,36		56 552,84

RESULTAT 2016 AVEC REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SF 002				55 196,88
	Report SI 001	10 341,31			46 211,53

RAR 2016	Section de fonctionnement				
	Section d'investissement	169 860,48	100 000,00	69 860,48	

RESULTAT CUMULE AVEC RAR 2016	Section de fonctionnement	47 373,11	102 569,99		55 196,88
	Section d'investissement	212 242,31	188 593,36	23 648,95	

RESULTAT NET 2016 **31 547,93**

Le Maire fait lecture de la balance budgétaire.

C'est un petit budget, serré, qui ne permet pas de marge de manœuvre.

Les 169 860,48 € correspondent au renouvellement de la canalisation d'eau à Baglainval et aux remplacements de branchements en plomb. Ces travaux importants ont nécessité un recours à l'emprunt (100 000 €). Emprunt pris au plus juste.

Le Maire rappelle la hausse de la taxe communale d'eau potable, pour permettre le financement de ce budget, suite au basculement avec la taxe du SIA qui a baissé d'autant (stabilité du prix de l'eau).

Etat de la dette : 193 800,00 € restant dû en 2016.

Endettement relativement faible surtout pour les investissements de longues durées. Il n'y a donc pas d'inquiétude pour ce budget. Les montants de remboursement d'emprunt ne sont pas très élevés.

COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
				DEFICIT	EXCEDENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats + titres)	Section de fonctionnement	109 169,44	136 648,99		27 479,55
	Section d'investissement	508 376,15	459 345,69	49 030,46	

RESULTAT 2016 AVEC REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SF 002		6 200,75		33 680,30
	Report SI 001		61 648,38		12 617,92

RAR 2016	Section de fonctionnement				
	Section d'investissement	976 800,94	1 085 780,00		108 979,06

RESULTAT CUMULE AVEC RAR 2016	Section de fonctionnement	109 169,44	142 849,74		33 680,30
	Section d'investissement	1 485 177,09	1 606 774,07		121 596,98

RESULTAT NET 2016 **155 277,28**

Le Maire fait lecture de la balance budgétaire.

Le RAR 2016 de 976 800,94 € correspond aux travaux d'extension du réseau sur le Mesnil/Baglainval.

Le RAR 2016 en recette de 1 085 780,00 € correspond à l'emprunt plus les subventions de l'Agence de l'eau.

Le résultat est intéressant, il permet d'amorcer d'ores et déjà le travail préparatoire concernant l'extension du réseau sur le Montloutet.

Le Maire évoque le problème de trésorerie compte tenu de l'attente des subventions de l'Agence de l'eau et du retard des dotations de l'Etat. De surcroît, les travaux se sont faits très vite. Ce problème n'a pas été constaté les années passées. En effet, l'importante trésorerie sur le budget assainissement,

dans la perspective des travaux actuels, nous a permis d'attendre sereinement tout en réglant nos factures sur l'ensemble des budgets. Pour rappel, l'ensemble de la trésorerie des trois budgets est comptabilisés même s'il s'agit bien de budgets séparés.

Etat de la dette : 34 826,64 € en 2016.

Endettement très faible. Emprunt de 450 000 € en 2017, donc endettement de 484 826,64 € au 1^{er} janvier 2017. Le Maire rappelle que ce sont les abonnés historiques qui ont financé le réseau. La présente extension sera financée par ces abonnés et par les nouveaux. La taxe de raccordement pour les nouveaux constitue ainsi une participation à l'effort de ceux qui sont raccordés depuis de nombreuses années. Il y aura environ 130 abonnés supplémentaires pour environ 1 200 actuellement.

Henri FERRO constate qu'il n'y a pas eu d'intérêt en 2016, ce qui laisserait penser que la dette est épuisée. Il reste en fait les prêts consentis à taux zéro. Il se renseigne sur le transfert de compétence à la Communauté de Communes, notamment quant au devenir de l'emprunt. Il sera effectivement transféré.

COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	
				DEFICIT	EXCEDENT
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats + titres)	Section de fonctionnement	3 293 307,79	3 736 930,44		443 622,65
	Section d'investissement	1 181 852,36	639 762,37	542 089,99	310 239,33

RESULTAT 2016 AVEC REPORT DE L'EXERCICE 2015	Report SF 002		255 900,66		699 523,31
	Report SI 001		7 009,10	535 080,89	

RAR 2016	Section de fonctionnement				
	Section d'investissement	43 882,25	145 730,68		101 848,43

RESULTAT CUMULE AVEC RAR 2016	Section de fonctionnement	3 293 307,79	3 992 831,10		699 523,31
	Section d'investissement	1 225 734,61	792 502,15	433 232,46	

RESULTAT NET 2016	266 290,85
--------------------------	-------------------

Le Maire procède à une lecture par chapitre et invite les membres du Conseil à poser des questions au fil du déroulé.

Recettes de fonctionnement

Chap 73 : 2 434 256,50 €

Evolution très faible des taxes foncières et d'habitation. Eric TABARINO note toutefois une baisse régulière de la recette. C'est en fait consécutif au peu de constructions nouvelles et au peu de croissance. Pierre COUTURIER signale que certaines recettes sont basculées sur d'autres chapitres.

Chap 77 : 73 739,97 €

Vente du terrain à l'entreprise Deotto

Sur le montant total des recettes le Maire précise qu'il y a eu peu d'excédent de fonctionnement reporté en investissement en 2016. La différence 2015/2016 au chapitre 002 est d'environ de 215 000 € en faveur de 2016. En ce sens, les recettes de fonctionnement 2015 et 2016 sont du même ordre.

Eric TABARINO s'inquiète concernant la baisse sensible et régulière des dotations de l'Etat qui représentent une part importante de nos recettes.

Dépenses de fonctionnement

Chap 11 : 573 329,83 €

Ensemble du sujet bien maîtrisé, pas d'anomalies particulières.

Concernant les dépenses d'énergie, on constate qu'il n'y a pas de baisse mais il est difficile de faire une comparaison avec les exercices précédents. En effet, il peut y avoir des décalages de paiement d'une année sur l'autre. Le confort est de meilleure qualité, notamment à l'école et au nouveau centre technique.

Chap 12 : 1 370 028,02 €

Très faible variation. Les surcouts sont notamment liés aux évolutions de carrière des personnels et à l'augmentation du point d'indice.

Chap 014 : 7 943,00 €

La très nette baisse du FPIC procède du fait de l'entrée d'Auneau dans la Communauté de Communes.

Chap 65 : 1 052 402,04 €

Il s'agit des contingents, notamment le SIVOS et le SDIS. La contribution au SIVOS est très élevée. Sylvie DOUCET annonce une baisse d'environ 20 000 € pour 2017.

Chap 66 : 47 845,80 €

C'est très faible, ce qui nous permet d'améliorer notre capacité d'autofinancement

Le montant total des dépenses est comparable à l'exercice antérieur.

Henri FERRO constate une baisse des indemnités des élus. Cette baisse est consécutive à la suppression de l'indemnité du Maire délégué de Montlouet suite à la fusion.

Recettes d'investissement

Chap 10 : 392 737,58 €

Essentiellement le FCTVA, très élevé en 2016.

Chap 13 : 616,00 €

Restes à réaliser de 145 730,68 €

Dépenses d'investissement

Chap 16 : 316 055,44 €

Le Maire signale le remboursement de 120 000 € correspondant à une partie de l'emprunt à court terme, grâce au FCTVA élevé.

Globalement, le niveau de dépenses d'investissement reste très élevé (reliquat CTM).

Le Maire fait lecture de la balance budgétaire.

Le résultat est modeste puisqu'il faut alimenter le 1068 (résultats capitalisés).

Bruno ALAMICHEL évoque la période d'investissements importants. Les recettes sont incertaines, ce qui obscurcit l'avenir et limite nos capacités alors que nos besoins d'investissements restent importants.

Le Maire précise que l'on rembourse du capital. Par conséquent, il sera possible d'avoir recours à l'emprunt dans l'avenir.

Le Maire quitte la salle afin que soit procédé aux votes en son absence, cela conformément à la réglementation. Jack PROUTHEAU, 1^{ère} adjoint, prend la présidence de la séance et fait procéder aux votes.

→ *Après en avoir délibéré, considérant les diverses présentations, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve :*

- *le compte administratif Commune 2016 ;*
- *le compte administratif Assainissement 2016 ;*
- *le compte administratif Eau potable 2016.*

Le Maire reprend la présidence de la séance. Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

2. Débat d'Orientations Budgétaires

En vertu de l'article 11 de la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants doivent tenir en séance du Conseil Municipal un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ces dispositions ont été codifiées à l'article L.2312.1 du code général des collectivités territoriales.

Cette procédure qui constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont et recueillir les réflexions sur les grandes orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de transmettre et présenter une information aussi complète que possible sur le contexte économique et financier dans lequel la préparation du budget primitif 2017 sera entreprise.

Eléments de débat :

- CA 2016, conformes aux CG ;
- Les ratios 2004-2016 : Documents joints à l'ordre du jour (présentés en Commission des Finances du 1^{er} mars).
 - Source : Comptes administratifs 2016 de la commune
 - Population INSEE en vigueur au 1^{er}/01/2016 : 3 664 habitants

→ *Le Conseil Municipal doit prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu.*

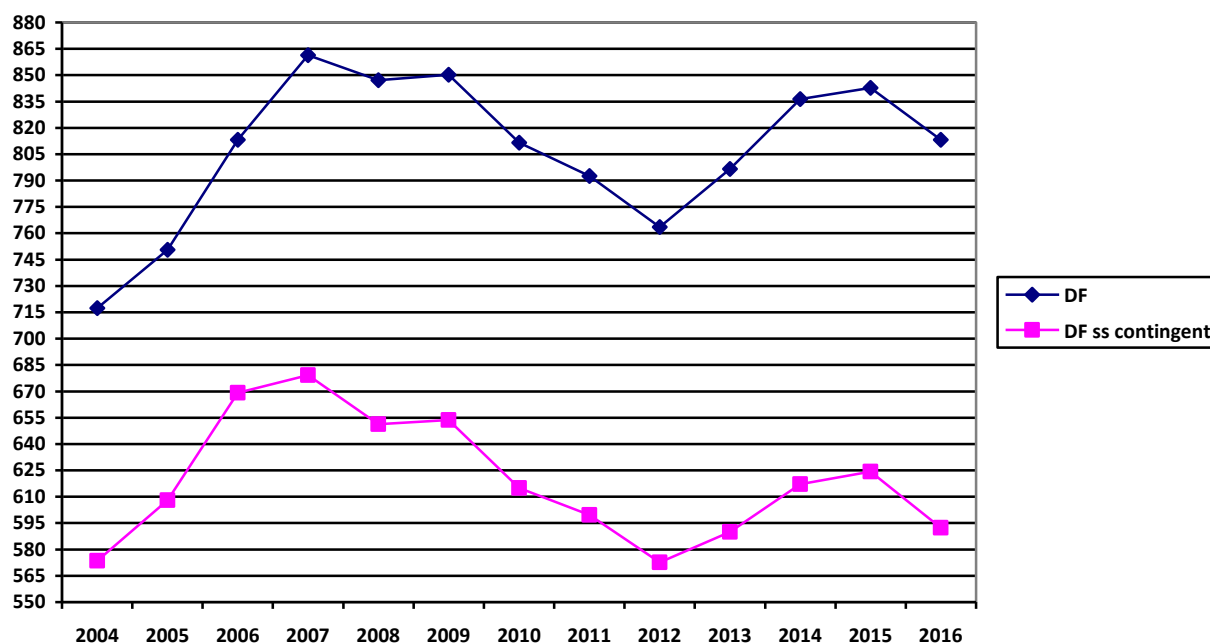
Ratio n°1 - Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux régie. / Population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664
Montant	717.35	750.53	813.26	861.42	847.17	850.25	811.61	792.66	763.58	796.60	836.36	842.81	813.13
Ss Contingent	573.56	608.00	669.27	679.14	651.32	653.62	614.94	599.70	572.62	589.99	617.20	624.31	592.43
SIVOS	107.53	105.35	105.58	143.23	156.64	155.66	157.43	151.51	149.36	165.16	175.96	178.48	180.96

Evaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Dépenses Réelles de fonctionnement hors travaux régie :

Année	DF Réelles sans Tvx Régie	Montant contingent SIVOS-SDIS-SIPAC- SI SCOT	DF Réelles sans contingent et Tvx Régie	Part SIVOS
2004	2 547 304.49 €	510 622.74 €	2 036 681.75 €	381 831.48
2005	2 665 123.28 €	506 135.08 €	2 158 988.20 €	374 068.26
2006	2 887 881.81 €	511 312.79 €	2 376 569.02 €	374 898.24
2007	3 058 915.90 €	647 318.08 €	2 411 597.82 €	508 593.71
2008	3 008 291.99 €	695 459.34 €	2 312 832.65 €	556 211.02
2009	2 975 879.95 €	688 217.52 €	2 287 662.43 €	544 800.99
2010	2 841 463.55 €	688 579.34 €	2 152 884.21 €	551 152.29
2011	2 778 289.94 €	676 350.52 €	2 101 939.42 €	531 028.34
2012	2 713 017.46 €	678 523.61 €	2 034 493.85 €	530 650.66
2013	2 854 993.29 €	740 472.86 €	2 114 520.43 €	591 928.30
2014	3 021 752.79 €	791 813.76 €	2 229 939.03 €	635 759.98
2015	3 060 227.31 €	793 354.99 €	2 266 872.32 €	648 032.04
2016	2 979 290.49 €	808 659.83 €	2 170 630.66 €	663 034.20



Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R042) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Ce ratio appartient à la catégorie " Dépenses de fonctionnement ".

Les dépenses 2016 sont de même niveau que 2006 et 2007. Le Maire souligne le poids des contingents. Il faut maintenir l'effort.

Ratio n°2 - Produit des 3 taxes + CFE + CVAE + FNGIR + DCRTP + Compensations / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664
Montant	493,89	511,67	517,58	532,79	583,74	589,65	611,82	590,23	615,37	558,81	581,97	711,38	705,46

Année	Valeur
2004	1 753 803.39 €
2005	1 816 940.17 €
2006	1 837 926.58 €
2007	1 891 937.29 €
2008	2 072 860.74 €
2009	2 063 775.00 €
2010	2 141 981.82 €
2011	2 068 756.15 €
2012	2 186 409.61 €
2013	2 002 775.04 €
2014	2 102 651.00 €
2015	2 583 001.00 €
2016	2 584 797.00 €

Produit des 3 taxes directes locales ainsi que la TP réformée, en euros par habitant.

Augmentation due à la part de compensation versée par la CCVV suite à son changement de fiscalité applicable en 2015.



Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Produit des 4 taxes : contributions directes (comptes 73111 + 7321 + 7323 + 7482 + 7483).

Ce ratio appartient à la catégorie " Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne "

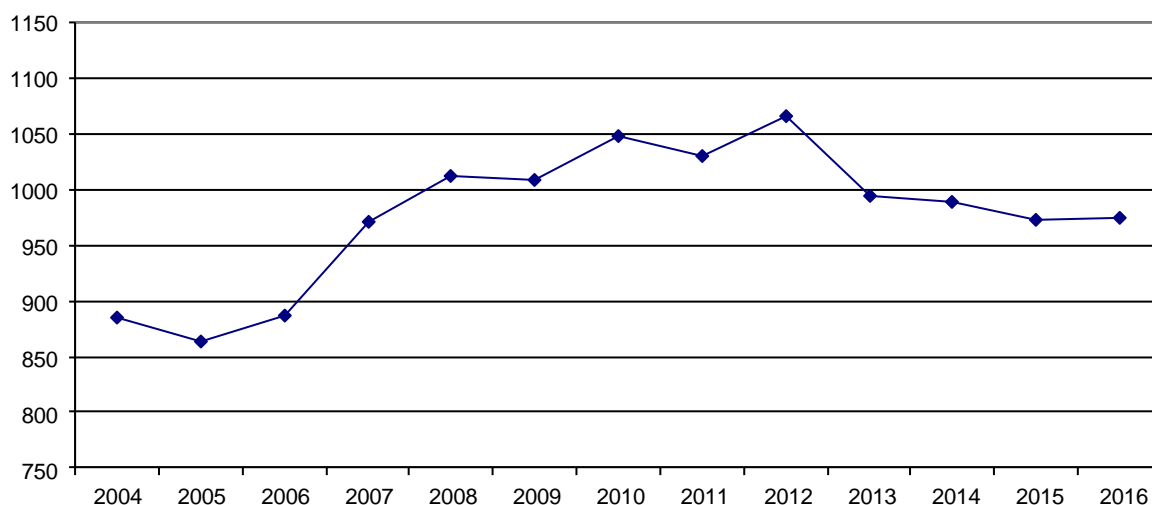
On peut noter une baisse des recettes liées aux taxes pour 2015 et 2016.

Ratio n°3 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664
Montant	886,06	863,21	886,58	970,48	1 013.03	1009.20	1049.24	1 029.75	1 067.15	994.12	990.04	972.64	975.02

Année	Valeur
2004	3 146 399.06 €
2005	3 065 258.71 €
2006	3 148 245.58 €
2007	3 446 174.48 €
2008	3 597 269.53 €
2009	3 532 200.00 €
2010	3 673 389.24 €
2011	3 609 273.75 €
2012	3 791 583.95 €
2013	3 562 926.08 €
2014	3 577 021.75 €
2015	3 531 644.53 €
2016	3 572 473.36 €

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.



Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

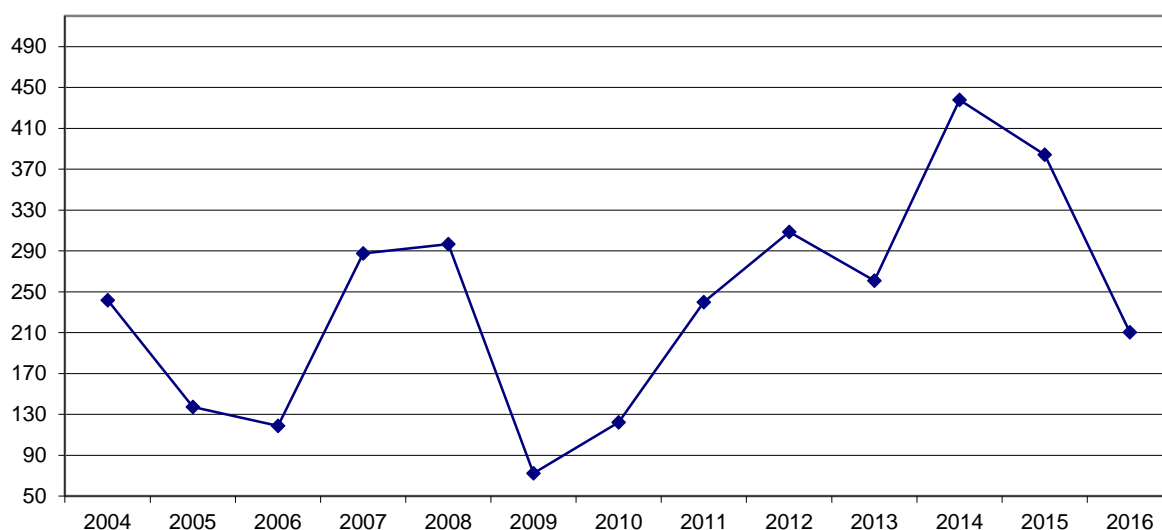
Ce ratio appartient à la catégorie " Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne ".

Les recettes sont au niveau de 2007 et 2008. Les dépenses sont maîtrisées mais les recettes sont en baisse.

Ratio n°4 - Dépenses d'équipement brut / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664
Montant	241,76	137,31	118,90	287,75	296,66	72,27	122,17	239,86	308,53	261,01	437,81	384,17	210,51

Année	Valeur
2005	428 381.25
2006	369 211.28
2007	965 510.90
2008	1 036 859.27
2009	206 903.65
2010	381 714.20
2011	810 714.20
2012	1 096 202.84
2013	806 857.63
2014	1 581 813.83
2015	1 394 907.11
2016	771 322.48



Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

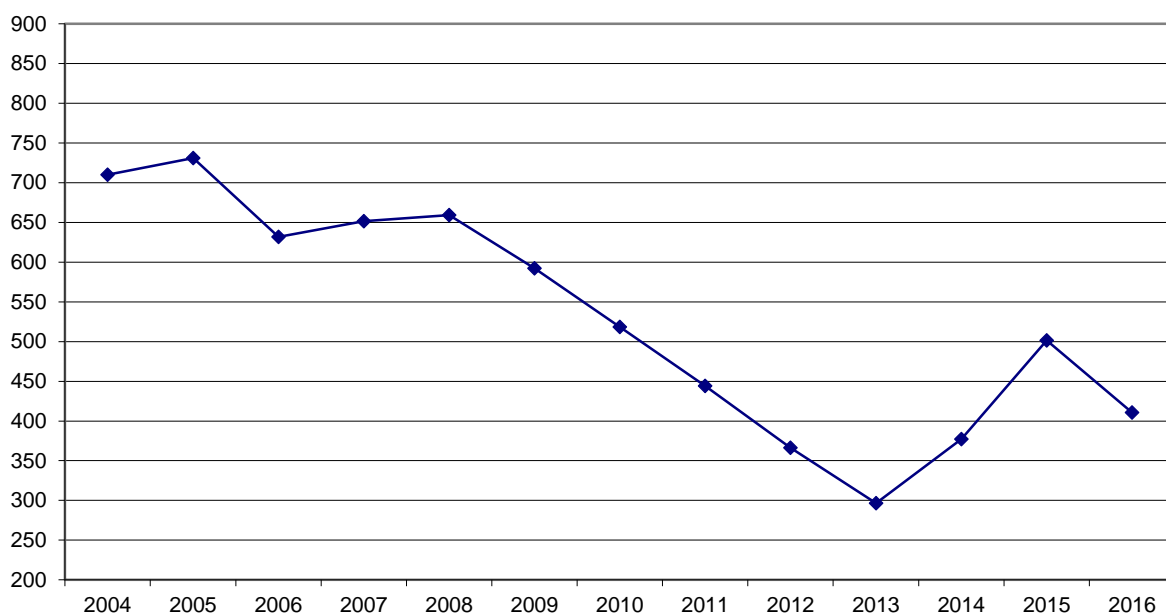
Dépenses d'équipement brut (ou dépenses d'investissement direct) : en mouvements réels, immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie.

Ce ratio appartient à la catégorie " Effort d'équipement et financement ".

Le montant est en baisse mais reste malgré tout élevé et au-dessus de la moyenne en dépenses d'équipements. Il faudra compter sur une baisse probable pour les exercices suivants.

Ratio n°5 - Encours de la dette au 31/12/N / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664
Montant	709.99	730.90	631.89	651.44	659.26	592.41	518.38	444.21	366.11	293.36	377.16	501.49	410.58



Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

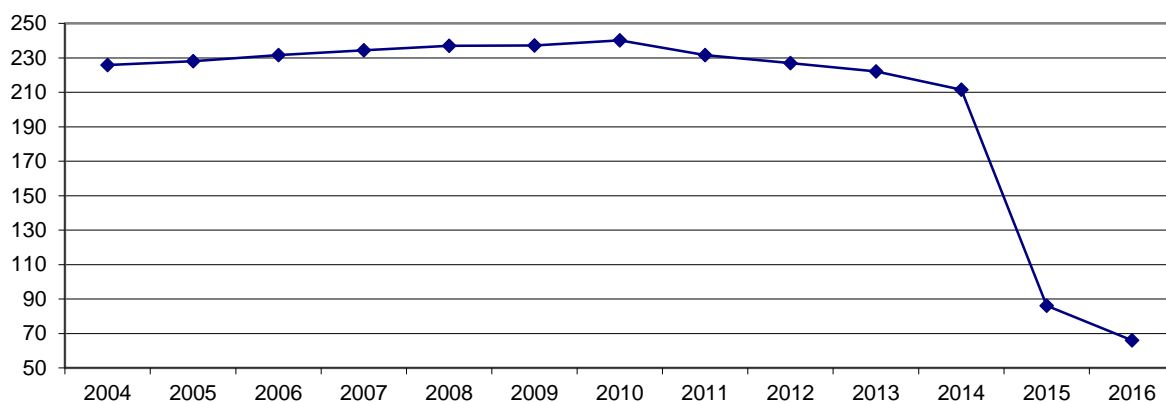
Encours de la dette communale totale : capital restant dû au 31 décembre sur les dettes à long et moyen terme.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre ".

Le niveau est très faible (700 €/habitant en moyenne), 410 €/habitant pour Gallardon. De surcroît, les 120 000 € de remboursement du prêt à court terme est inclus.

Ratio n°6 - Dotation globale de fonctionnement (DGF) / population

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pop.INSEE (fiche DGF)	3551	3551	3551	3551	3551	3500	3501	3505	3553	3584	3613	3631	3664
Montant	225,83	228,09	231,55	234,34	237,06	237,13	240,24	231,69	226,94	222,18	211,62	86,11	66,02



Produits de la dotation globale de fonctionnement, en euros par habitant.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 3 500 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) :

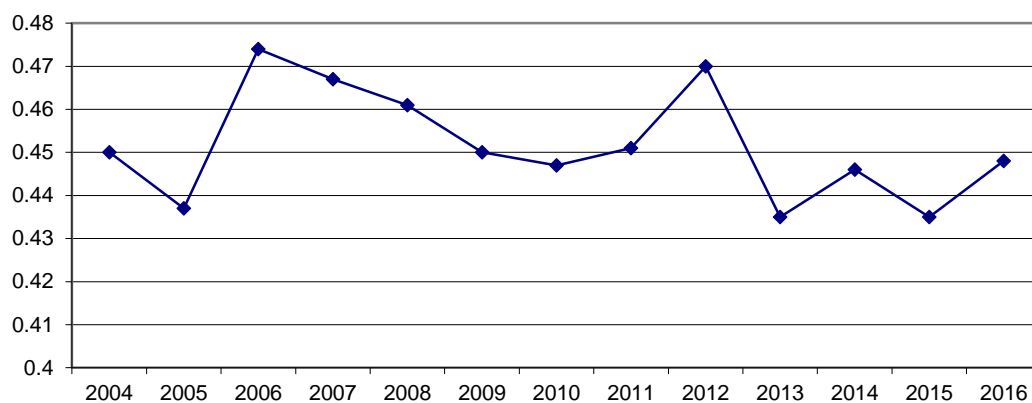
2004 : 801 922 €	2005 : 809 941 €	2006 : 822 229 €	2007 : 832 142 €
2008 : 841 809 €	2009 : 842 041 €	2010 : 841 049 €	2011 : 811 146 €
2012 : 806 302 €	2013 : 796 268 €	2014 : 764 582 €	2015 : 312 639 €
(baisse due au changement de fiscalité de la CCVV)			
2016 : 241 894 €			

Ce ratio appartient à la catégorie " Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne ".

Baisse sensible de la DGF entre 2015 et 2016.

Ratio n°7 - Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
0,450	0,437	0,474	0,467	0,461	0,450	0,447	0,451	0,470	0,435	0,446	0,435	0,448



Part des dépenses réelles de fonctionnement affectées aux frais de personnel.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012 = D621, 631, 633 et 64.

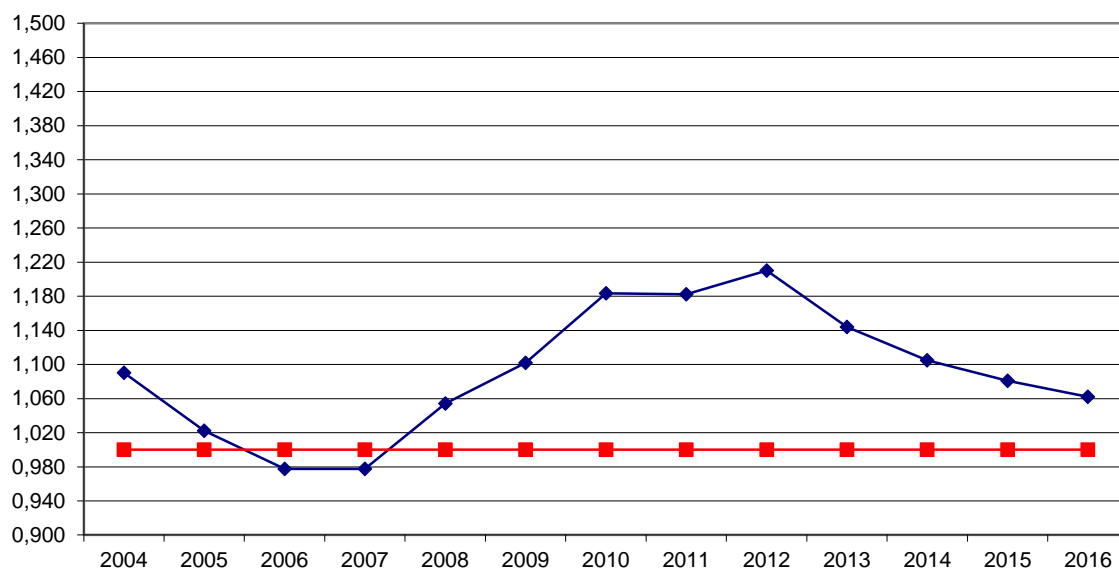
Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Ce ratio appartient à la catégorie " Dépenses de fonctionnement ".

Maîtrise des dépenses, tendance à la baisse sur plusieurs années.

Ratio n°9 - Marge d'autofinancement courant (sans produits exceptionnels et travaux en Régie)

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.090	1.022	0.977	0.977	1.054	1.102	1.183	1.182	1.210	1.144	1.105	1.081	1.062



La marge d'autofinancement sera croissante si le résultat est supérieur à 1.

Comparaison des charges courantes augmentées de l'annuité de la dette au montant des recettes courantes.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Marge d'autofinancement courant :

Formule utilisée : Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) / Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et transferts de charges) et remboursement de la dette.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, les informations disponibles ne permettent pas d'isoler les mouvements de réaménagement de la dette, les remboursements utilisés comprennent donc d'éventuels remboursements anticipés refinancés par emprunt.

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R042) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. On retire ensuite la recette d'ordre 79 correspondant aux charges à répartir sur plusieurs exercices pouvant être financées par emprunt.

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment les intérêts de la dette.

Remboursements de dette (hors réaménagement refinancé pour les communes de plus de 10 000 habitants) : dépenses réelles du compte 16.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre ".

FORMULE 2016 :

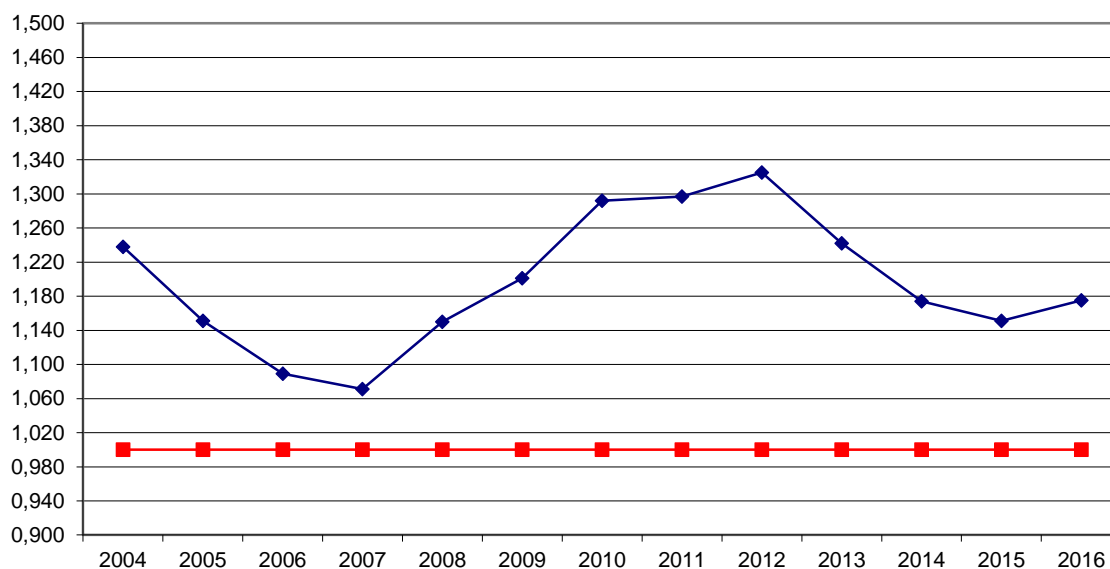
$$\begin{aligned}
 & (RF \text{ Réelles} - \text{Pduits exceptionnels}) / ((DF \text{ Réelles} - \text{Tx Régie}) + \text{Remb. Dette}) \\
 & = (3\,572\,473.36 - 73\,739.97) / ((3\,049\,273.13 - 69\,982.64) + 316\,055.44) \\
 & = (3\,498\,733.39 / (2\,979\,290.49 + 316\,055.44)) \\
 & = 3\,498\,733.39 / 3\,295\,345.93 \\
 & = 1.062
 \end{aligned}$$

Les 6,2 % correspondent au montant réel pour l'investissement (10.68).

Cela reste faible, nous n'avons donc que peu de marge de manœuvre pour l'avenir. Cette baisse est consécutive à la baisse des recettes et au changement de fiscalité. De surcroît, le remboursement de 120 000 € du prêt à court terme, abaisse fortement notre capacité d'autofinancement nette. Pour une vision plus juste, il est judicieux de se référer au ratio n°8 qui présente la situation en matière d'épargne brute.

Ratio n° 8 - Epargne brute

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.238	1.151	1.089	1.071	1.150	1.201	1.292	1.297	1.325	1.242	1.174	1.151	1.175



FORMULE 2016 :

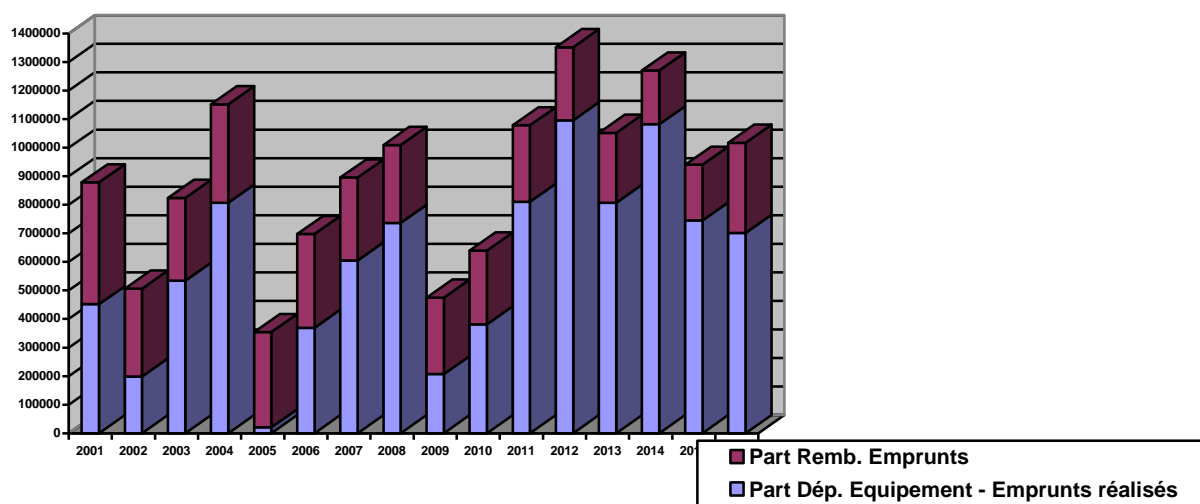
$$\begin{aligned} & (\text{RF Réelles} - \text{Produits exceptionnels}) / (\text{DF Réelles} - \text{Txv Régie}) \\ & = (3\,572\,473.36 - 73\,739.97) / ((3\,049\,273.13 - 69\,982.64)) \\ & = 3\,498\,733.39 / 2\,979\,290.49 \\ & = 1.175 \end{aligned}$$

En réalité notre autofinancement s'est donc amélioré.

Alexandre DAVAL regrette que ces ratios ne puissent pas être comparés à une moyenne nationale. Ils ne démontrent pas par ailleurs, ce que la Commune vise comme objectif pour l'avenir.

Le Maire répond qu'il convient tout d'abord de faire un constat détaillé de la situation. Ensuite le reste devient une évidence sachant que de cette situation, découle notre capacité à mettre en œuvre les projets qui figurent dans notre programme prévisionnel d'investissement. Il ajoute qu'il est difficile de se comparer, notamment avec des communes de même strate de population. En effet, les services ou leur niveau sont différents. Il y a des différences importantes quant au poids des contingents qui sont très importants pour Gallardon. Pour rappel, les dépenses des contingents sont exclusivement du fonctionnement. Cette dépense serait forcément répartie entre les sections de fonctionnement et d'investissement si la Commune en avait la gestion directe. Il ajoute que des comparaisons sont possibles à condition de bien connaître la situation des communes avec lesquelles on se compare ?

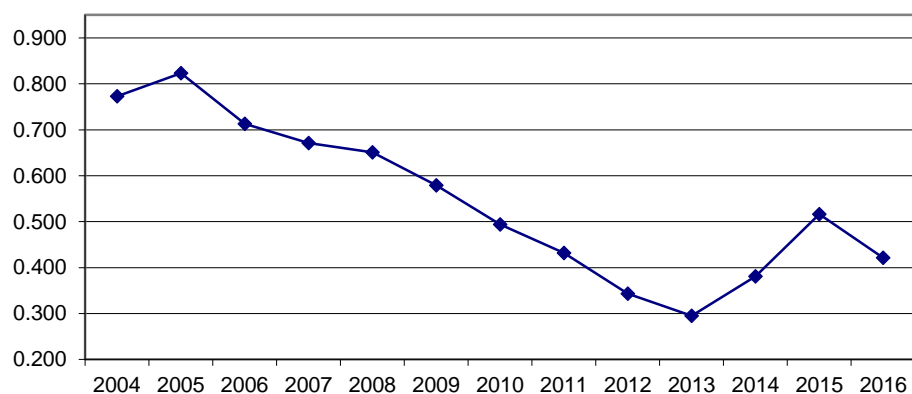
Effort Réel d'investissement de 2001 à 2016 :



6 exercices de suite avec un effort soutenu d'investissement.

Ratio n°11 - Encours de la dette au 31/12/N / recettes réelles de fonctionnement

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
0,773	0,823	0,713	0,671	0,651	0,579	0,494	0,432	0,343	0,295	0,381	0,516	0,421



Encours de la dette en fin d'exercice exprimé en nombre d'année de recettes courantes.

Il s'agit de l'un des ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires des communes de plus de 10 000 habitants en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Encours de la dette communale totale : capital restant dû au 31 décembre sur les dettes à long et moyen terme.

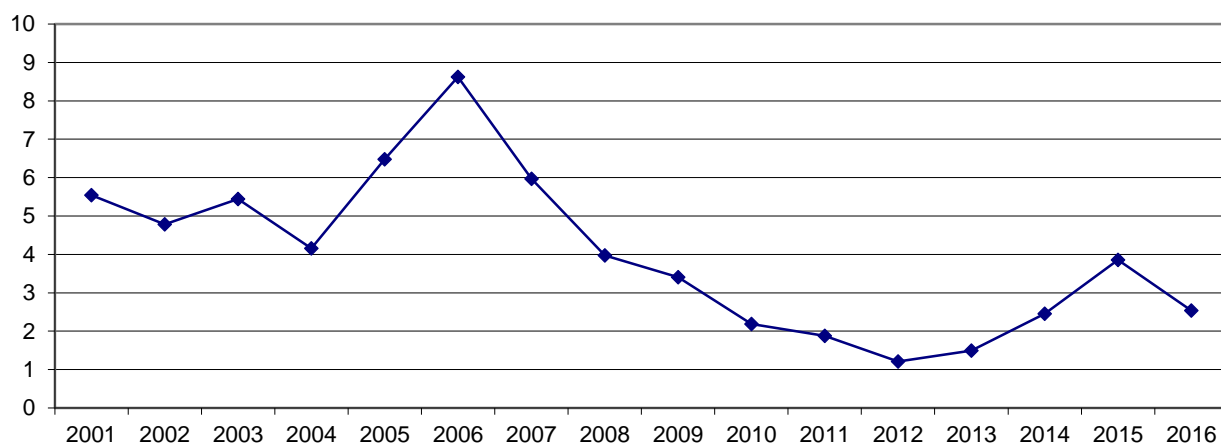
Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre ".

Ratio n°12 - Encours de la dette au 31/12/N / Epargne brute

Epargne nette ou autofinancement net = Excédent des recettes réelles de FCT sur les dépenses réelles de FCT (hors Tvx Régie)

	FONCTIONNEMENT			Epargne Brute	Encours Dette au 31/12/N	Dette / EB
	Recettes R	Tvx Régie	Dépenses R			
2001	3 059 946.10	28 288.93	2 654 111.19	434 123.84	2 405 042.32	5.54
2002	3 033 830.89		2 475 685.44	558 145.45	2 665 451.94	4.78
2003	3 023 118.18	43 864.05	2 540 388.91	526 593.32	2 865 936.49	5.44
2004	3 146 404.13	51 497.56	2 591 788.18	606 113.51	2 521 168.97	4.16
2005	3 065 272.75	59 221.38	2 723 750.36	400 743.77	2 595 425.65	6.48
2006	3 148 247.28	52 998.81	2 940 880.62	260 365.47	2 243 829.90	8.62
2007	3 446 174.87	56 288.63	3 115 204.53	387 258.97	2 313 249.01	5.97
2008	3 597 253.63	16 597.87	3 024 889.86	588 961.64	2 341 030.70	3.97
2009	3 583 668.71	49 728.81	3 025 608.76	607 788.76	2 073 444.11	3.41
2010	3 671 545.28	45 978.69	2 887 462.24	830 061.73	1 814 849.45	2.19
2011	3 605 126.46	28 853.83	2 807 143.77	826 836.52	1 556 957.23	1.88
2012	3 791 582.00	114 919.10	2 827 936.56	1 078 564.54	1 300 800.14	1.21
2013	3 562 911.13	128 595.30	2 983 588.59	707 917.84	1 051 377.44	1.49
2014	3 577 021.75	42 930.04	3 064 682.83	555 268.96	1 362 671.60	2.45
2015	3 531 644.53	64 395.31	3 124 622.62	471 417.22	1 820 897.13	3.86
2016	3 572 473.36	69 982.64	3 049 273.13	593 182.87	1 504 363.59	2.54



Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute.

Ce ratio appartient à la catégorie " Charge de la dette et marge de manœuvre".

Si l'on consacrait toute notre épargne brute au remboursement de la dette, il nous faudrait donc environ 2,5 années. Il est prudent de ne pas excéder 7 ans. Le Maire souligne qu'une faible dette contribue à améliorer la capacité d'autofinancement. Sur ce principe, il faut donc être le moins endetté possible, même si l'emprunt est une ressource utile.

CONCLUSION

A la suite de la baisse des ressources en matière de dotations et de fiscalité, la CAF nette de Gallardon et les résultats comptables sont faibles. En conséquence, les marges de manœuvre sont limitées pour les années à venir. Il convient donc de reconstituer nos marges après plusieurs exercices de gros investissements.

Projet d'investissements

Le Maire évoque le programme pluriannuel validé par le Conseil en début de mandat. Dans la perspective de la réhabilitation prévue de la salle polyvalente, il proposera le recrutement du maître d'œuvre en 2017 pour des travaux en 2018. Alexandre DAVAL demande des précisions. Il s'agit d'une amélioration de l'isolation et d'amélioration de la performance énergétique suivi d'un rafraîchissement.

De surcroît, il faut également prévoir l'aménagement extérieur suite à l'acquisition de l'ancien garage Labbe. Ce projet sera affiné en Commission des travaux.

Concernant l'assainissement, le projet d'extension sur Montlouet est en cours d'étude.

Le projet d'enfouissement des réseaux pour la rue de la Tuilerie et du Champ de tir est validé et sera effectif courant d'année. Un autre projet de ce type est à l'étude pour le Faubourg de la Fontaine.

Deux projets de réfection voirie : RD n° 18 à Baglainval et Chemin de la Grande Voirie (ce projet sera conduit en 2017 ou en 2018 selon les financements du Conseil départemental).

Un projet de cloisonnement est en gestation dans le bâtiment jouxtant le CTM pour l'accueil d'une nouvelle entreprise en location. Cet investissement est de nature à améliorer nos ressources et notre patrimoine.

Bruno ALAMICHEL préconise de préparer l'avenir avec prudence dès lors que nos recettes deviennent incertaines. Le Maire ajoute qu'effectivement nous avons engagé nos plus gros investissements avant d'avoir l'information de la baisse brutale de nos dotations.

Nos remboursements d'emprunt 2018 et 2019 sont tout à fait supportables. Notre CAF nette va donc s'améliorer ce qui nous permettra à nouveau d'avoir recours à l'emprunt dans l'avenir.

Le Maire rappelle la stratégie de ne pas augmenter les taux d'imposition. Alexandre DAVAL se renseigne sur l'impact d'une éventuelle augmentation. Une hausse de 10 % permettrait une recette supplémentaire d'environ 150 000 €, 15 000 € pour 1% pour une recette totale d'environ 3,5 millions. Ce n'est pas significatif, ce n'est donc pas le levier qu'il faut mettre en œuvre, surtout à une période où les ressources moyennes des ménages ne sont pas en augmentation.

Un des leviers possibles consiste à travailler sur la croissance de la commune dès lors que nos capacités en termes d'équipements collectifs le permettent (écoles en particulier). A ce titre, le PLU qui arrive en fin de processus nous donne des perspectives. Quand il sera en vigueur, des terrains seront à nouveau disponibles, ce qui sera nature à améliorer nos recettes (taxe d'aménagement, fiscalité).

→ *Le Conseil Municipal prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires 2017 s'est tenu.*

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle concernant le paiement de la Taxe de raccordement au réseau d'assainissement dans le cadre de l'extension du réseau au Mesnil et à Baglainval

La taxe de raccordement est fixée à 2 400,00 € en 2017. Elle permet de participer aux travaux de raccordement mais il s'agit en réalité d'un « droit d'entrée » au réseau financé par les abonnés dans le cadre de la taxe communale d'assainissement sur la facture d'eau pour ceux qui sont connectés au réseau collectif (« tout à l'égout »). Ce financement permet d'entretenir les ouvrages et d'en financer de nouveaux.

Concernant le Mesnil et Baglainval, environ 150 branchements ont été créés (139 prévus initialement). La mutualisation des travaux (conduites + branchements) et l'effet de masse permettent d'obtenir un prix par branchement inférieur à ceux faits habituellement de façon isolée dans le cadre de nos demandes de permis de construire. Pour rappel ce type de branchements s'élève entre 3 000 € HT et 4 000 € HT. Pour le Mesnil et Baglainval, bien qu'il apparait difficile d'extraire certains coûts, notamment ceux affectés particulièrement à la réfection de voirie liée aux branchements, le prix estimé d'un branchement est inférieur à 2 000 € HT. Ainsi et dès lors que la TVA est récupérée par la Commune, le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € pour le paiement de la taxe de raccordement.

Le Maire évoque la notion de solidarité compte tenu de l'importance du coût des travaux pour les particuliers. C'est également une incitation pour que les habitations soient raccordées le plus vite possible. Pierre COUTURIER trouve cela logique dès lors que l'effet de masse des travaux permet de diminuer les coûts. Henri FERRO préconise plutôt de favoriser particulièrement les ménages à faibles revenus. Alexandre DAVAL se questionne sur le précédent créé, notamment quand la question se posera pour les branchements à Montlouet. Pierre COUTURIER précise que l'ampleur des travaux

sera environ deux fois moindre, le prix par branchement devrait donc être plus élevé. Le Maire confirme que l'on s'adaptera au résultat du marché.

Concernant les travaux en domaine privé, le Maire précise que la subvention allouée par l'agence de l'eau représentera un pourcentage du coût pour chaque particulier. En ce sens, les travaux les plus complexes seront donc d'avantage financés.

Le Maire rappelle l'obligation de se raccorder dans le délai de 2 ans.

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour attribuer une subvention de 600 € suite au paiement de la taxe de raccordement de 2 400 € pour les branchements réalisés dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le Mesnil et Baglainval.*

4. Investissements inférieurs à 500,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
ADEXPERTISE	Constat amiante	Vente 1, rue de la Herse	83.33	100.00	INV
ARLIANE	Diagnostic assainissement	Vente 1, rue de la Herse	125.00	150.00	INV
EIFFAGE ENERGIE	Circulateur chauffage	Lgmt rue Pierre Martin	428.00	513.60	INV
JARDINERIE BOIS PARIS	3 arbres + tuteurs	Ecole Primaire	375.00	450.00	INV
MSD	Panneaux temporaires	Voirie	349.98	419.98	INV

→ *Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affecte en investissement l'achat des petits matériels selon le tableau*

IV / QUESTIONS DIVERSES

Eric TABARINO signale le stationnement d'un car de la SAVAC à Montlouet, en bas de la route qui monte au cimetière, qui bloque la visibilité. Le Maire informe que la Police Municipale est prévenue.

Chemin de Courtepinte

Eric TABARINO signale la dégradation de ce chemin, notamment l'apparition d'ornières. Il constate que des voitures y circulent alors qu'il ne s'agit pas d'une route. Des parties bétonnées ont été réalisées. Pierre COUTURIER signale qu'une conduite d'assainissement se trouve en dessous.

Elections 2017

Eric TABARINO prévoit de faire du boitage à Montlouet pour recruter des bénévoles pour les prochaines élections. Alexandre DAVAL préconise que les tableaux d'inscription soient envoyés rapidement.

Salon d'art

Henri FERRO souhaite une mobilisation pour le salon d'Art. Il reste encore de nombreuses permanences à tenir.

Accessibilité cimetière

Myriam ROUILLARD rappelle les problèmes d'accessibilité des fauteuils roulants compte tenu de la présence de cailloux. Jack PROUTHEAU en prend note pour étudier la faisabilité d'une allée.

Prochaine échéance du Conseil Municipal

Une séance est fixée au 3 avril pour les budgets prévisionnels 2017. Compte tenu des délais contraints, il est important que le quorum soit atteint.

Une autre sera programmée le 28 ou le 29 mars pour l'approbation du PLU. Il s'agira pour la Commune de délibérations de principe puisque depuis le 1^{er} janvier 2017 les décisions en matière de PLU sont à prendre au niveau de la Communauté de Communes (loi Alur). Toutefois, il est important que la Commune finalise son processus. Les décisions prises en Conseil Municipal serviront de support pour des décisions identiques en Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 23h40.


Le Maire
Yves MARIE